

L'échéancier du Trésorier (pour LBFC)

Le service comptabilité de la Ligue vous fera parvenir à plusieurs reprises durant la saison (voir dates ci-dessous) un mail vous invitant à imprimer votre relevé de compte via FOOTCLUBS dans le menu Organisation, onglet Editions et extractions.

Afin d'identifier votre club, il est impératif de joindre à votre règlement le coupon réponse figurant en bas du relevé. A défaut de règlement à la date d'échéance, un message apparaîtra sur votre page d'accueil FOOTCLUBS, vous précisant de bien vouloir contacter la ligue.

Les Appels de fonds sont mis en ligne à raison de 4 fois par saison :

- *début juillet* avec un règlement pour le *31 juillet*
- *début octobre* avec un règlement pour le *31 octobre*
- *début janvier* avec un règlement pour le *31 janvier*
- *début avril* avec un règlement pour le *30 avril*

3/- Relevés les appels de fonds des Comptes Clubs

Le relevé du compte Club correspond à l'ensemble des éléments facturés au club (*licences, engagements, cotisation, discipline,...*).

- Relevé les appels de fonds de Juillet :
50% acompte sur licences (n-1), cotisations FFF et Ligue et solde au 30 juin de la saison précédente.
- Relevé les appels de fonds d'Octobre :
20% acompte sur licences (n-1), engagements, péréquation de déplacements
- Relevé les appels de fonds de Janvier :
Régularisation licences sur saison en cours, droits à changements de clubs, péréquation des officiels (*arbitres et délégués*)
- Relevé les appels de fonds d'Avril :
Péréquation des officiels, participation au développement des Pratiques

Le reste des opérations (*amendes et frais divers*) est facturé tout au long de la saison et imputé sur chaque relevé.